

Défense de la langue française

assemblée générale
du 22 mars au 28 mars 2021

Rapport moral et d'activité 2020

Introduction

2020 ! Année de tous les risques : risques pour notre santé physique et morale, risques pour DLF, pour la publication de notre revue, l'organisation de nos concours...

Nous avons pu surmonter la plupart des difficultés que nous avons rencontrées grâce à l'internet et, surtout, grâce au dévouement de nombre d'entre nous.

Les adhérents

En 2020, nous avons enregistré 113 nouvelles adhésions. En annexe de ce rapport, vous trouverez l'analyse détaillée des nouveaux adhérents et la liste de ceux qui se sont employés à les gagner à notre cause. Ils méritent tous d'être félicités et plus particulièrement :

– les membres de la délégation de Champagne-Ardenne (8), des Pays de Savoie (5), du Cher (4), de Haute-Normandie (4), des Bouches-du-Rhône (3) et de Touraine (3).

La revue

Envoyés finis à l'imprimeur, les numéros 275 à 278 de l'année 2020 ont été tirés à 3 000 exemplaires. Pour la couverture, Anne Broomer nous a offert un tableau dynamique inspiré de *La Liberté guidant le peuple* de Delacroix et les pages intérieures ont été illustrées par les dessins humoristiques de Jean Brua.

Sur la 2^e de couverture du numéro du 3^e trimestre, nous avons, comme chaque année, reproduit les logos des mécènes de nos concours. Notons que grâce à Jean-Joseph Julaud, les éditions First ont offert soixante livres. Larousse, Le Livre de Poche et Nathan n'ont pas manqué à leur générosité habituelle.

Ange Bizet, Jacques Dhaussy, Philippe Le Pape, Elisabeth de Lesparde, Monika Romani et Nicole Vallée se sont chargés de la recension des nouvelles publications ; rappelons que, quinze jours avant sa mort, à l'âge de 95 ans, Nicole Vallée recensait encore six ouvrages ! Françoise Merle a rédigé les « Brèves », Corinne Mallarmé, les « Échos ».

Après les trois réunions habituelles au premier trimestre, les membres du comité de lecture, à partir du 17 mars, ont reçu les articles par internet ou par la poste, pour les noter, en raccourcir et en corriger quelques-uns. Nos dix correcteurs, notamment Nicole Vallée (pour les n^{os} 275 et 276), Évelyne Abarbanell Stransky, Nicole Gendry, Elisabeth de Lesparde, Véronique Likforman, Jean-Pierre Colignon (qui répond aux dernières questions), Pierre Dérat, Jacques Groleau, Pierre Logié et Joseph de Miribel ont traqué la moindre erreur... Ils méritent tous d'être remerciés, ainsi que tous les adhérents qui nous adressent des articles.

Grâce à notre trésorier, qui a préparé le dossier, la Commission paritaire des publications et agences de presse nous a octroyé un nouveau numéro de CPPAP, valable jusqu'en mars 2025 (ce qui permet de bénéficier de tarifs postaux préférentiels pour l'envoi de la revue).

Actions

Le Plumier d'or, concours des élèves de 4^e

19 430 élèves, issus de 257 établissements, de France et de l'étranger, et 744 classes ont participé au concours 2020. Il était prévu que les soixante lauréats, leurs parents, leurs professeurs de français et les mécènes du concours soient accueillis dans le grand amphithéâtre Foch de l'École militaire, le 20 mai, par notre président, Xavier Darcos, de l'Académie française, chancelier de l'Institut, et par toute l'équipe des concours (Catherine Bonnet, Geneviève de Bourayne, Douglas Broomer, François Delarue, Claude Gangloff, Gilles Grollemund, Marie-Laurence de Lavénère, Annie Léger, Françoise de Oliveira, Annie Sagalow, Franck Sudon, Dominique Vadet et Claude Wallaert). Didier Decoin, en tant qu'Écrivain de marine, avait accepté d'être l'invité d'honneur de la remise des prix, confirmant ainsi le soutien que la Marine nationale apporte à ce concours. Si,

évidemment, la cérémonie a été annulée, les cadeaux offerts par les mécènes ont été envoyés aux lauréats.

Le jury a tenu à récompenser également tous les candidats qui s'étaient distingués par la qualité de leur copie, chacun selon ses mérites. Ainsi, outre ceux des lauréats, 323 diplômes ont été décernés, dont 199 diplômes de Félicitations et 164 d'Encouragements.

La Plume d'or, concours destiné aux élèves des Alliances françaises

Notre lauréate de La Plume d'or 2019, Sumana Ravi, venue de Bangalore, est arrivée le vendredi 13 mars, accueillie par Corinne Mallarmé, qui avait, comme chaque année, organisé le séjour à Paris. La jeune Indienne devait être reçue le 16 mars par Mme Jacky Deromedi, sénateur des Français établis hors de France, dans l'un des salons du Sénat, où notre président devait lui remettre son prix, en présence de plusieurs autres personnalités. Las, Sumana a visité Paris à bicyclette le samedi et repris l'avion le dimanche matin...

Quant au concours de La Plume d'or 2020, il était programmé dans 116 Alliances françaises le 18 mars. Étudiants inscrits, sujets envoyés, tout était prêt... Finalement, seules 13 Alliances purent organiser le concours !

L'Alliance française, que nous continuons à soutenir par ce concours, joue un rôle prépondérant pour la diffusion de notre langue hors de nos frontières. Nous sommes donc fiers de participer, avec nos modestes moyens, au plurilinguisme international. Remercions Claude et Claude Gangloff de se charger de prévenir toutes les Alliances françaises de l'étranger, de recueillir les inscriptions, et d'envoyer les épreuves préparées par l'équipe des concours, c'est-à-dire adresser des centaines de courriels.

Observation des médias

Jean-Marc Schroeder continue à prendre contact avec les médiateurs des principales chaînes publiques, pour les sensibiliser aux fautes de langage et à l'abus d'anglicismes comme à l'usage inutile de mots anglais. Il peut désormais faire remonter les signalements qu'on lui transmet directement par courriel aux responsables de TF1, de toutes les chaînes de France Télévisions et de M6 ; lesquels, à leur tour, se sont engagés à les examiner avec le fautif lui-même.

Application de la loi du 4 août 1994

Représentée par Marceau Déchamps, Franck Sudon et Philippe Reynaud (président de la délégation des pays de Savoie), DLF a participé à la visioconférence organisée le 3 novembre par la DGLFLF.

La délégation des Pays de Savoie a fait un recours contentieux contre « Grand Annecy » (demande de suppression de la marque territoriale « *In Annecy mountains* ») : un mémoire en défense a été envoyé fin janvier. Le jugement était encore attendu à la fin de l'année !

La délégation a également adressé au maire de Chambéry une protestation contre la communication très anglicisée de sa ville, puis un recours gracieux. Même démarche pour l'université de Savoie, qui dispense de très nombreux enseignements uniquement en anglais.

Malgré l'absence de réponses, et en raison de la situation sanitaire, la délégation a différé la saisie du tribunal administratif.

Elle a interpellé les candidats aux élections municipales pour un plus grand respect de la loi relative à l'emploi de la langue française (loi Toubon) : courriels aux mairies, tracts, participation aux conférences de presse.

Un succès très important : à la suite du jugement – le 4 juin 2020 – de la cour administrative d'appel, la délégation des Pays de Savoie avait obtenu la condamnation du conseil départemental de Haute-Savoie pour le financement d'une manifestation baptisée « *Radikal Mountain Junior* ». Outre les 1 000 € de dommages et intérêts, le département a été contraint à demander la restitution de la subvention de 20 000 €, versée en 2014, à l'organisme organisateur du « *Radikal Mountain Junior* ». Ce jugement constitue une jurisprudence très importante qui nous aidera à freiner la prolifération des désignations anglaises d'événements organisés ou parrainés par des institutions relevant du service public. Il est à noter que cette information a été reprise par de nombreux médias locaux et nationaux (dont BFM, Capital.FR).

Ajoutons qu'en juin 2020, après un grand nombre de lettres ou courriels envoyés au maire de Sallanches et au promoteur du centre commercial « The snow », et la publication de trois articles

dans le *Dauphiné-Libéré*, la délégation a obtenu le retrait de « **The snow** » au profit de « **Parc de l'Île Roche** ».

Notre association a poursuivi sa collaboration avec la DGLFLF pour l'application de la loi 4 août 1994 (relative à l'emploi de la langue française), dite « loi Toubon », et reste très mobilisée pour l'application de cette loi.

Quelques adhérents rappellent directement la loi aux contrevenants, par lettre ou par courriel, voire oralement.

Notre revue trimestrielle donne une place significative à son application dans les rubriques « Tableau d'horreur » et « Tableau d'honneur », et dans des articles didactiques.

Jean-Marc Schroeder reste en contact avec le Comité d'organisation des Jeux olympiques, pour que la langue française soit respectée et mise en valeur lors des JO de 2024.

Face à l'invasion de l'anglais dans tous les domaines de la vie des Français et au danger qu'elle représente pour la survie de notre langue, il importe que tous les adhérents agissent.

Notre site internet et l'activité sur la toile

Roland Renaud-Boué met à jour et enrichit bénévolement le site de DLF. Dès la sortie de la revue sur papier, Roland y insère deux articles, ainsi que les « Nouvelles des délégations », les « Nouvelles publications » et les publications de nos adhérents.

– Claude Dufay administre et modère le forum consacré à la langue française dont un lien est donné sur la page des sites à visiter.

– Achour Boufetta, sur sa page Facebook, donne des conseils de vocabulaire et de grammaire ;

– Thierry Brayer (délégation des Bouches-du-Rhône), Adrienne Dauprat (délégation de l'Allier), Véronique Likforman (délégation de Bruxelles-Europe) alimentent le site internet que chacun a créé ;

– le site de la délégation du Gard est géré bénévolement par une sympathisante, Emmanuelle Chapel ;

– Michel Dutilleul publie, entre autres, des textes en faveur de la langue française, sur son site : « La tempe sur le titre » ;

– Bernard Fripiat diffuse sur YouTube de petits films sur les difficultés de l'orthographe ;

– Jean-Joseph Julaud publie le texte de ses dictées sur son site « jeanjosephjulaud.fr » ;

– Jean Pruvost tient une chronique ponctuelle sur le site du *Figaro littéraire* ;

– Anne Rosnoble écrit des articles pour son site « [francaissansfautes](http://francaissansfautes.com) » ;

– Marie Trepas alimente sa page FaceBook sur laquelle elle mentionne DLF, comme Jean-Pierre Colignon sur son site, intitulé « Langue française et Culture – Culture générale et humour ». Signalons que celui-ci répond quotidiennement aux « questions de français » que lui posent les internautes sur son blogue : jeanpierrecolignon.wordpress.com.

Les délégations de DLF

Philippe Le Pape, administrateur correspondant des délégations, publiera dans le prochain numéro de la revue les activités de nos dix-neuf délégations en 2020.

Les cercles

Plusieurs cercles sont actifs : la présidente du Cercle des enfants, Françoise Etoa, a passé plusieurs mois au Cameroun pour surveiller la construction, à Mora, de la supérette solidaire, lieu d'échange, de commerce et d'enseignement pour les veuves et orphelins de guerre.

Le cercle Paul-Valéry se charge de la préparation de la revue. Pour soutenir le plurilinguisme, le cercle franco-allemand Goethe organise tous les quinze jours une séance de conversation dans les bureaux de DLF. Cette activité est bien entendu en sommeil depuis le premier confinement.

Les dictées

Riana Le Gal a organisé, au nom de DLF, une dictée pour 120 élèves de CM1 et CM2 du 5^e arrondissement de Paris, à la mairie du V^e, le 6 mars. Cette dictée a été rédigée par Jean-Pierre Colignon, qui avait également prévu des jeux sur la langue française pendant la correction effectuée par Nadine Cazes, François Delarue, Jacques Dhaussy, Marc Galloni d'Istria, Bénédicte Katlama, Bertrand Kempf, Hortense et Michel-Angelbert Legendre, et Monika Romani.

Notre administrateur Jean-Pierre Colignon, alors que des dizaines de dictées étaient programmées, n'a pu en proposer que trois : à Dreux (18 janvier), Tours (7 mars) et au Croisic (3 octobre).

Jean-Joseph Julaud a pu lire sa Dictée pour les Nuls à Nancy (13 septembre) et sa dictée « Livres en vignes », au Clos de Vougeot (26 septembre).

Nos administrateurs et nos adhérents

- ont participé à des émissions sur la langue française : Philippe Le Pape (sur RCF-Touraine, 3 mars), Jean Pruvost (France Inter, 19 mai, 5 septembre, 21 octobre, « La Grande Librairie » France 5, 23 septembre), Marie Treps (France Inter, 30 août, Public-Sénat, 22 septembre) ;
- assurent des émissions de radio consacrées à la langue française :
 - Ange Bizet intervient sur France Bleu dans des émissions et chroniques sur la langue française ;
 - Jean Pruvost, présente chaque matin « Un mot, un jour » sur RCF et « Étymologie de l'actu » sur France Bleu Île-de-France ; il offre une chronique le vendredi à Radio Notre-Dame ; il rédige une chronique de langue, chaque samedi dans *La Croix*, une autre pour la revue mensuelle de l'AMOPA et la page « Les Dictionnaires insolites » du mensuel *Femme actuelle Jeux*.
 - Bernard Leconte, tous les jeudis sur RCF, anime « La Baraque à livres » ;
 - Alain Roblet enregistre les chroniques « En français correct », qui sont diffusées chaque semaine sur RCF en Berry, RCF Nièvre, Radio-Résonance, Radio Fréquence Morvan et sur Radio Avallon ;
 - chaque mois (hors confinement), pendant une heure, notre administrateur Michel Mourlet (jusqu'au 2 mars) et Catherine Distinguin présentent « Français mon beau souci » sur Radio Courtoisie ;
 - Marc Favre d'Échallens participe à cette émission, informant les auditeurs des actions menées par DLF et les autres associations de défense du français. Depuis le 9 novembre, l'enregistrement se fait à distance ;
 - sur cette même radio, Albert Salon anime « Le français en partage » ;
 - Bernard Fripiat, depuis le confinement, est passé d'Europe 1 à You Tube et y offre chaque semaine des explications sur l'origine des mots ou sur l'orthographe ;
 - signalons que *Le Berry Républicain* (quotidien du Cher) relate les actions et animations de la délégation du Cher.
 - Jacques Dhaussy ne manque jamais de citer les travaux de DLF et sa revue, etc., dans sa rubrique sur la langue française et la francophonie, dans *L'Écrivain combattant* ;
 - Marie-André Balbastre et Joël Conte organisent des concours de poésie ;
 - Nadine Cazes, ancien professeur de bureautique, est venue plusieurs fois aider Madly ;
- Marceau Déchamps a :
 - écrit aux uns pour les féliciter de leur action ou de leur vigilance, aux autres pour encourager leur bonne volonté ou les remercier de leur générosité ;
 - fait envoyer par le secrétariat ou envoie des lettres de protestation pour infraction à la loi du 4 août 1994 ou abus de l'anglais – Rakuten, GRETA, à des ministres (Intérieur, Santé), à Valérie Pécresse, au médiateur de France Télévision, à la présidente de la BNF, à la DGLFLF (pour qu'elle rappelle au Premier ministre qu'il doit y avoir au moins deux traductions des textes présentés sur son site, à propos des nouveaux décrets imposant la certification en anglais pour l'obtention de diplômes).

Ces lettres ont été relues par Pierre Dérat et Anne Rosnoble.

Marceau a également adressé un publimesage aux adhérents pour les inciter à écrire aux candidats aux élections municipales en ce qui concerne le respect de la langue française, et transmis aux internautes les documents obligatoires (rapports moral et financier, bulletin de vote), pour qu'ils puissent participer à l'assemblée générale dématérialisée (16 juillet 2020).

C'est Marceau qui reçoit tous les messages des internautes, y répond ou les redistribue aux destinataires. C'est lui encore qui se charge des inscriptions par Paypal.

- Michel Mourlet a fait partie des vingt et un « porteurs de projet » qui ont fait des propositions pour la Cité internationale de la francophonie, au château de Villers-Cotterêts.
- Jean Pruvost n'a pas pu organiser sa 27^e Journée des dictionnaires, nombre de ses conférences ont été annulées, sauf une qui s'est déroulée en visio-conférence.
- Anne Rosnoble écrit inlassablement aux journaux ou entreprises, syndicats professionnels, services publics qui malmènent l'orthographe ou abusent des anglicismes, et se bat farouchement contre l'écriture inclusive.
- Frank Sudon, en plus de sa charge de trésorier et d'organisateur du Plumier d'or, prend une part très active aux réflexions et aux démarches diverses de notre association. C'est Franck qui

représente DLF à l'assemblée générale des copropriétaires du 222, avenue de Versailles. C'est lui qui a organisé toutes les réunions par internet, en prodiguant conseils et encouragements aux plus récalcitrants.

- Marie Treps a donné une conférence au Château de Lunéville : « La Prune, une grande voyageuse » (3 septembre).
- Certains de nos adhérents président une autre association : Christian Barbe, Savoirs pour réussir en Aquitaine Poitou-Charentes, association luttant contre l'exclusion sociale et l'illettrisme des jeunes adultes ; Catherine Distinguin, Avenir de la langue française ; André-Jérôme Gallego, Résonances-Francophones ; Serge Dubief, l'Association France-Québec de l'Essonne ; Edgar Fonck, l'Association pour la promotion de la francophonie en Flandre ; Daniel Miroux, l'Alliance Champlain ; Thierry Priestley, Demain nos langues ; Alain Ripaux, Francophonie force oblige ; Hélène Tirole, Le mot dans tous ses arts ; Christian Tremblay, l'Observatoire européen du plurilinguisme...

Les publications de nos adhérents

Plusieurs de nos adhérents ont publié des livres sur la langue française en 2020 :

- Jean-Pierre Colignon : *Je n'aperçois qu'un P à apercevoir & 299 autres trucs pour ne plus faire de fautes* ;
- Sandrine Campese : *Un petit dessin pour parler comme les grands* ;
- Gilles Fau : *Sur le quai. Nouvelles et mots rares* ;
- Jacques Lacroix : *Les Irréductibles Mots gaulois dans la langue française* ;
- Marcienne Martin, avec Mircea Bochis : *Une brève histoire du sens. Pratiques artistiques et sociales de la production de sens* ;
- Jean Pruvost : *Histoire de la langue française. Un vrai roman ; La Story de la langue française. Ce que le français doit à l'anglais et vice versa* et, avec Alice Develey, *Les mots qui ont totalement changé de sens* ;
- Alain Sulmon : *Le français une langue pour le monde* ;
- Marie Treps : *Maudits mots. La Fabrique des insultes racistes et Les Mots voyageurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs* (rééditions).

Notre prix Richelieu

Le prix Richelieu 2020, qui récompensait un journaliste de la presse écrite, a été attribué à Étienne de Montety, directeur du *Figaro littéraire* et directeur adjoint de la rédaction du *Figaro*, et, pour la presse régionale, Monique Raux, chef adjoint de la Région à *L'Est républicain*. Notre président devait leur remettre leur prix, le 28 mars, lors du déjeuner qui suivait l'assemblée générale...

Réunions parisiennes

Corinne Mallarmé n'a pu organiser que notre déjeuner d'hiver (29 janvier) auquel elle a invité Jean-Pierre Colignon pour son *Dictionnaire orthotypographique moderne*. Corinne avait, bien entendu, préparé le déjeuner au palais du Luxembourg qui devait suivre l'AG, le 28 mars...

Objectifs 2021

L'équipe du Plumier d'or et de La Plume d'or travaille par visioconférences et poursuit ses efforts pour accroître la participation. Elle s'attache à conserver à la remise des prix son lustre très apprécié.

Entre le 18 et le 23 janvier 2021, 18 500 élèves, issus de 248 établissements, devraient participer au Plumier d'or 2021.

Le 17 mars 2021 aura lieu le concours de la Plume d'or, quatre-vingt-cinq Alliances françaises se sont inscrites, mais plusieurs dizaines de fidèles Alliances y ont renoncé en raison des conditions sanitaires. En revanche, huit Alliances de Chine continentale participeront : Canton, Hong Kong, Nankin, Shanghai, Shenzhen, Tchongking et Wouhan.

Nous avons dû renoncer à la réception, prévue le 22 mars au palais du Luxembourg, de Frantzie Wendell Monexile, lauréate du concours 2020, qui devait venir des Cayes (Haïti) : son prix lui sera remis en mars 2022, en même temps qu'au lauréat de La Plume d'or 2021.

Mais nous espérons vivement que la remise des prix du Plumier d'or 2021 pourra avoir lieu, comme prévu, le 11 mai, dans le grand amphithéâtre Foch de l'École militaire, en présence de notre président.

Le prix Richelieu 2021, destiné à un journaliste de télévision, est attribué à Stéphane Bern, pour son émission « Secrets d'histoire » sur France 2. Son prix lui sera remis dès que possible, ainsi qu'aux deux lauréats du prix Richelieu 2020.

Marc Favre d'Échallens participera à l'organisation de la Carpette anglaise 2021, en collaboration avec les associations et les personnalités membres du jury. Il participera également à l'organisation des prix du Tapis rouge 2021, prix destinés aux personnalités qui illustrent et défendent la langue française.

Jean-Marc Schroeder poursuivra ses contacts avec le Comité d'organisation des JO en vue de l'adoption d'une charte linguistique pour 2024.

Avec Philippe Le Pape nous signalerons la renaissance de la délégation de Suisse, grâce au dévouement et à l'énergie d'Aurèle Challet.

Il nous faudra en outre :

- préparer un ou des autocollants à mettre, par exemple, sur la vitre arrière de nos voitures ;
- poursuivre notre action quotidienne de défense et de promotion de la langue française ;
- augmenter le rythme des adhésions ;
- encourager les adhérents à créer une délégation en province ou à l'étranger ;
- vérifier que le Comité d'organisation des Jeux olympiques respecte et promeut la langue Française ;
- poursuivre notre action pour l'application de la loi du 4 août 1994 et amplifier la mobilisation de nos adhérents.

Conclusion

L'année 2020 a été bien remplie, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire. Nous avons cité beaucoup de noms, et pourtant, tous ne l'ont pas été. Que ces personnes oubliées veuillent bien nous le pardonner ! Nos actions sont nombreuses, variées et ont besoin de tous pour durer. D'autres sont bien sûr à imaginer. Nous devons nous adapter à l'évolution de notre langue et de notre environnement et agir en conséquence. À nous de trouver les moyens non seulement de la défendre en France, mais aussi de la diffuser dans le monde !

Poursuivons nos efforts et cherchons de nouvelles idées ! Ce qui importe avant tout, c'est notre propre engagement.

Guillemette Mouren-Verret
secrétaire générale